



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des formations dispensées au lycée Rabelais

Question écrite n° 38265

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des formations paramédicales et sociales dispensées au lycée François Rabelais, dans le XVIII^e arrondissement de Paris. En février 2020, déjà, on apprenait par un communiqué de la région Île-de-France que la structure de ce lycée, fragilisée depuis de nombreuses années, menaçait de s'écrouler. Les élèves, finalement évacués du lycée en février 2020, ont été briguebalés dans plusieurs établissements pour finalement rejoindre temporairement à la rentrée les locaux de l'ancienne école Championnet. Un an plus tard, on apprend que les dotations horaires globales pour la rentrée 2020-2021 envoyées par le rectorat de Paris à la direction de l'établissement prévoient une suppression de l'ensemble des effectifs de première année des filières paramédicales et sociales du lycée, une opération qui revient à supprimer progressivement les diplômés d'État d'infirmier, d'infirmière puéricultrice, d'auxiliaire puéricultrice et d'assistant de service social, du lycée. Le rectorat motive sa décision sur le fondement du transfert progressif de la compétence de gestion des formations professionnelles à la collectivité régionale. Or les formations aux métiers de la santé et du social avaient jusqu'à alors échappé à ces transferts ; la région Île-de-France s'est d'ailleurs dite surprise par cette décision, et en l'état, rien ne confirme le maintien de ces filières paramédicales et sociales du lycée François Rabelais à la rentrée 2021. Alors même que le pays a besoin plus que jamais de personnels formés aux métiers du soin et de la santé ; alors que le recrutement de ces professionnels est nécessaire, cette décision de fermeture apparaît incongrue. Elle lui demande, face à l'incertitude du financement régional à hauteur des 200 places d'étudiants aujourd'hui existantes, s'il peut garantir le cas échéant le financement par l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38265

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3395

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)